

En collaboration :

Emmanuelle CASELLAS
Pascaline LESCOURET
Marie SAINT GENIEST
Frédérique PUJOL-SUQUET

Avocats à la Cour

Monsieur Daniel MASSE
Centre de Détenion
Route de Seysses - BP 312
8415 E149
31605 MURET

TOULOUSE, le 10 juillet 2008

**Nos réf. : 990214 (223/1999) JLF//VV
MASSE/MP**

Monsieur,

Votre fils est venu remettre à mon cabinet la somme de 40 Euros qui m'était nécessaire pour que ce dossier cité soit "désarchivé".

Ce dossier m'a donc été retourné.

En réalité, je n'avais pas sollicité une copie intégrale de l'ensemble du dossier pénal. J'avais été le consulter au greffe ce qui était tout à fait suffisant pour assurer votre défense.

Je vous adresse sous ce pli copie des éléments de procédure en ma possession et très précisément :

- copie de l'ordonnance de mise en liberté en date du 2 juillet 1999.
- Ordonnance de maintien sous contrôle judiciaire en date du 15 mars 2000
- Jugement rendu par le Tribunal Correctionnel de TOULOUSE le 4 octobre 2000, cette décision n'ayant pas été frappée d'appel.

Je retrouve dans mon dossier la correspondance que je vous avais adressé le 6 octobre 2000 – correspondance dans laquelle je vous précisais qu'il ne me semblait "*absolument pas opportun*" d'en interjeter appel.

.../...

Les autres pièces de ce dossier sont constituées par mes notes et par nos correspondances.

Si vous souhaitez absolument avoir communication des pièces pénales, il vous appartient d'en solliciter la délivrance auprès du Parquet de TOULOUSE si ces documents ont été conservés, s'agissant d'un dossier qui a été clôturé sans appel des parties il y a maintenant près de huit années.

Croyez, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Luc FORGET

PJ : pièces